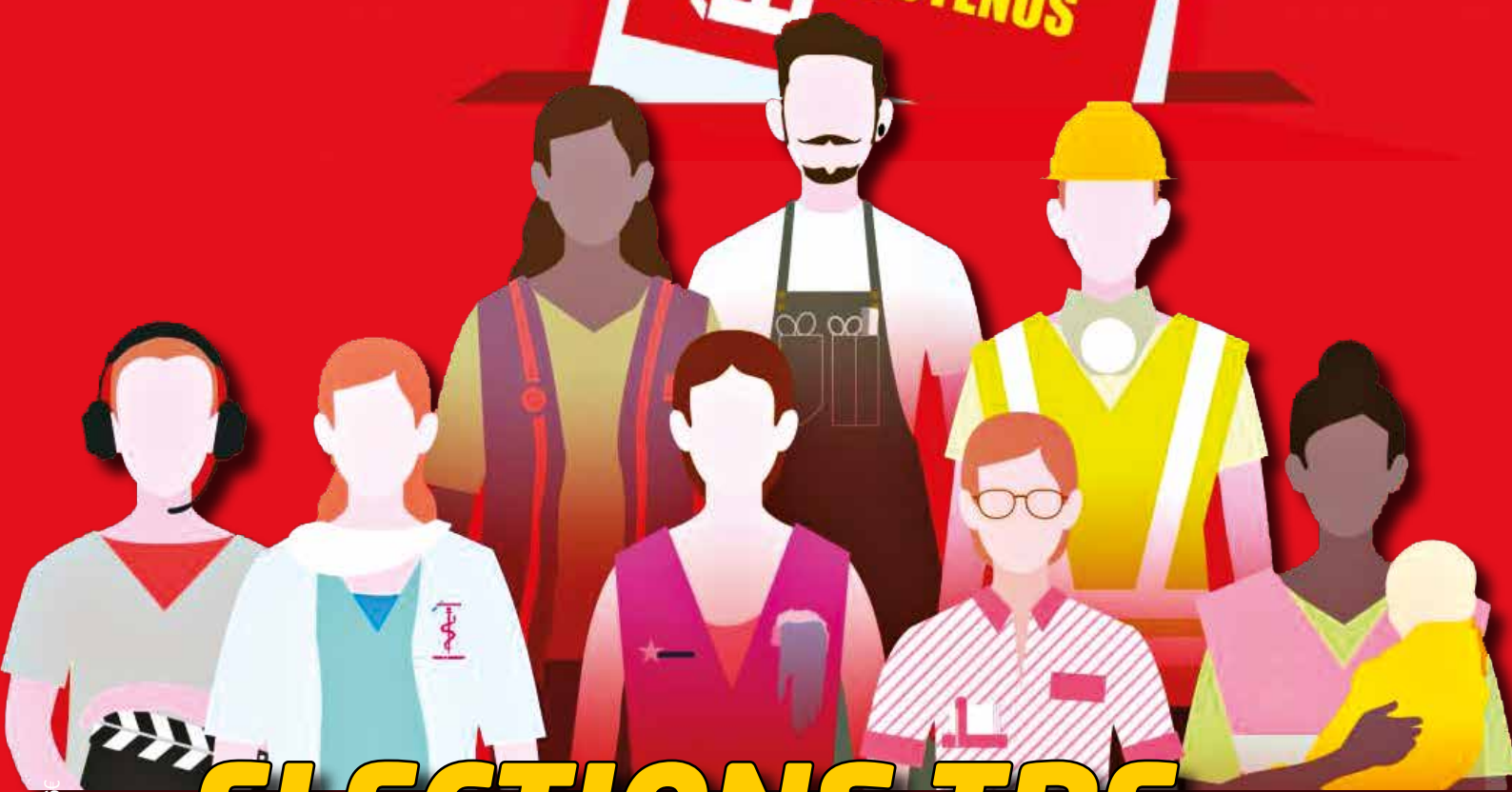


PERSPECTIVES

SANTÉ | ACTION | SOCIALE

CGT



ELECTIONS TPE

➤ **Un enjeu majeur
pour la représentativité**

**J'AI CHOISI
LA MACIF
PARCE QUE PARCE QUE
JE VEUX LE JE VEUX LE
MEILLEUR AU MEILLEUR AU
MEILLEUR PRIX. MEILLEUR PRIX,
JE VOTE.**

**ÉLECTIONS
DÉLÉGUÉS
2021**

**DU 22 MARS
AU 16 AVRIL**

Chaque jour, vos délégués s'engagent
pour défendre vos intérêts.

**Parce qu'il n'y a pas de nous sans vous,
votez pour vos délégués sur jevote.macif.fr**



ÉDITO



Christophe PRUDHOMME

Membre de la CE fédérale, médecin urgentiste, porte-parole de l'AMUF.

4 | Campagne élections TPE

5-6 | Actualité UFSP

7-10 | Actualité UFMICT

11-13 | Actualité UFAS

15-18 | Actualité UFR

Confidentialité

Parlons d'autre chose que du coronavirus, car il faut bien comprendre que toute l'agitation du gouvernement autour des mesures de pseudo-confinement masque le fait que la période est mise à profit pour avancer masqué sur d'autres sujets très importants.

Il s'agit notamment de ce qui est appelé le Health Data Hub, en français la collecte des données de santé des français. Données qui intéressent au plus haut point, ceux qui en ont fait un grand business, je veux parler des fameux GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft).

Heureusement que certains veillent au grain, comme par exemple le conseil d'administration de la CNAM (Caisse nationale d'assurance maladie) qui vient d'opposer un refus très ferme à la proposition du gouvernement de confier la gestion de cette entreprise à Microsoft.

Pour comprendre l'intérêt porté à la France, il faut savoir que notre Sécurité sociale possède une des bases de données de santé parmi les plus importantes du monde.

Elle est utilisée aujourd'hui à visée épidémiologique alors que l'objectif de cette opération est d'ouvrir un accès à visée commerciale, pour proposer des assurances et des soins soi-disant personnalisés selon le niveau de risques des individus.*

Toutes choses en contradiction avec les fondements de la Sécurité sociale qui collecte des cotisations proportionnelles aux revenus et qui finance les soins en fonction des besoins des patient.e.s. Nous voyons bien que cette opération vise à s'accaparer un bien public pour engranger des profits. Il faut donc être particulièrement vigilants car sans mobilisation de la population pour la refuser, le gouvernement reviendra à la charge pour aboutir à ses fins.

Nous sommes déjà assez surveillés, contrôlés, analysés, notamment via nos téléphones portables, l'utilisation de nos cartes de crédit, ou encore par les réseaux sociaux.

Nos données de santé doivent être protégées et c'est à chacun de décider qui peut y avoir accès. C'est tout l'enjeu du fameux dossier médical partagé, serpent de mer depuis des années mais dont la mise en place reste d'actualité. Il est essentiel qu'il reste confidentiel et ne serve qu'à coordonner et améliorer la prise en charge du patient par les différent.e.s professionnel.le.s de santé choisi.e.s et désigné.e.s par celui-ci.

Veillons jalousement à nos libertés.

Publication de la Fédération
de la santé et de l'action sociale
Commission paritaire n° 0223 S 06676

ISSN : 0299-0369

Tirage : 70 000 exemplaires

Directrice de la publication :

Mireille STIVALA

Rédactrice en chef :

Amélie VASSIVIÈRE

263, rue de Paris - case 538

93515 Montreuil CEDEX

Tél. 01 55 82 87 47 / 87 70

Impression :

RIVET PRESSE ÉDITION

Tél. 05 55 04 49 50



La campagne TPE : les élections professionnelles des très petites entreprises

Pour la 3^{ème} fois depuis 2012, les salarié.e.s des TPE et employé.e.s à domicile sont appelé.e.s à voter, du 22 mars au 4 avril, pour désigner le syndicat qui les représentera.

Une campagne de terrain, résolument tournée vers la proximité, afin d'aller à la rencontre des salarié.e.s dans leur diversité et pour gagner la participation des travailleur-se-s aux élections.

Grâce à l'élection syndicale TPE, près de 5 millions de salarié.e.s des très petites entreprises et d'employé.e.s à domicile qui n'ont pas de représentant.e.s dans leur entreprise ni de CSE (Comité Social et Economique) vont pouvoir voter pour être représenté.e.s, défendu.e.s et conseillé.e.s.

Cette élection joue un rôle majeur dans le dialogue social en France et est plus que jamais un levier d'expression essentiel pour les salarié.e.s des entreprises de moins de 11 salarié.e.s et les employé.e.s à domicile.

Le Gouvernement lance donc dans ce contexte une campagne d'information et d'incitation au vote à destination des salarié.e.s des TPE, des employé.e.s à domicile mais aussi des employeurs afin qu'ils la relayent.

Mercredi 6 janvier a été lancé le site internet de cette élection : election-tpe.travail.gouv.fr

Près de 5 millions d'électeurs et d'électrices peuvent dès à présent s'y connecter et y trouver toutes les informations utiles à cette élection : vérifier qu'ils ou elles sont bien inscrit.e.s sur la liste électorale, comprendre pourquoi leur vote est important, savoir comment voter et découvrir les programmes des syndicats candidats.

C'est sur ce site qu'ils pourront aussi voter par voie électronique.

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE, VOUS EN FAITE PARTIE !

La proximité fera la différence ! Vous, syndiqué.e.s, avez tou.te.s dans votre entourage des salarié.e.s de TPE (cabinet médicaux, prothésiste dentaire, crèches associatives, salarié.e.s des professions de soins, boulanger, serveur, coiffeur, etc.). L'idée est donc que chacun.e aille à leur rencontre pour les sensibiliser aux enjeux de ce scrutin et les convaincre de voter CGT.



La crise sanitaire a transformé le travail de nombreux salariés des TPE, notamment avec le développement du numérique (commande à distance, etc.), ce qui a fait naître des besoins nouveaux de formation. Plus généralement, la réforme de la formation professionnelle a bouleversé les dispositifs et les financements. Les salarié.e.s les méconnaissent largement et ont du mal à se les approprier. Enfin, le dispositif « transitions collectives » mis en place début 2021 avec l'objectif de sécuriser les parcours des salarié.e.s dont l'emploi est menacé, est accessible aux salarié.e.s des TPE afin de leur

éviter le chômage. Ils auront besoin de la CGT pour gagner la mise en place d'accords de haut niveau dans leur entreprise.

La visibilité de la CGT est un élément constitutif de la campagne, rapprochez-vous de vos structures locales, Union Locale, Union Départementale, USD, pour participer aux actions de tractages, de collages ou toutes autres actions menées localement.

Elections TPE : un enjeu de représentativité de taille !

Du 22 mars au 4 avril 2021 auront lieu les élections dans les TPE (Très Petites Entreprises). Une très petite entreprise est une société qui emploie moins de 11 salarié.e.s. Légalement, ces dernier.e.s n'ont pas droit à un comité social et économique (CSE). Le but de ces élections est donc de leur donner la possibilité d'exprimer leur choix d'un.e représentant.e.s dans leur branche professionnelle.

Le résultat des élections TPE :

- Détermine la représentativité des organisations syndicales au niveau national et interprofessionnel.
- Permet :
 - de désigner les conseillers prud'hommes
 - de désigner les salariés qui siègeront au sein des commissions paritaires régionales interprofessionnelles.
 - de mesurer le poids des organisations syndicales pour la signature d'accords (négociations salariales, formations, droits conventionnels...).

Il faut savoir que les employeurs des TPE négocient très rarement des accords avec leurs salarié.e.s, le salaire se négociant souvent de gré à gré sur le contrat de travail.

C'est pourquoi la CGT accorde une grande importance à prendre en compte leur spécificité et leurs revendications dans les accords de branche afin de privilégier l'intérêt collectif.

Plus spécifiquement pour la santé privée CGT, les TPE concernées sont la branche des cabinets dentaires, des prothésistes dentaires et des cabinets médicaux

- **Pour les Cabinets Médicaux : avec 88 560 salariés.e.s dans 36 500 entreprises (soit une moyenne de 2,4 salariés.e.s par entreprise).**
- **Pour les Cabinets Dentaires : avec 44 900 salariés.e.s dans 23 320 entreprises (soit une moyenne de 1,95 salariés.e.s par entreprise).**
- **Pour les Prothésistes Dentaires : avec 19 000 dans 3 800 laboratoires dont 6 entreprises sur 10 comptent entre 1 et 3 salarié.e.s par entreprise.**

Il y a là un nombre important de salarié.e.s disséminé.e.s, isolé.e.s sur le territoire et souvent bien loin des organisations syndicales.

Il est difficile de pouvoir identifier et communiquer avec ces salarié.e.s, syndiqué.e.s ou non, dans une TPE, car il est bien plus compliqué d'implanter des syndicats d'entreprise comme nous le faisons dans celles de plus de 11 salarié.e.s.

Souvent seuls face à leur employeur, ces personnels ont bien du mal à faire valoir leurs droits, leurs revendications et être identifié comme un syndiqué CGT complique souvent les relations, les exposant à la discrimination syndicale et à une plus grande pression de l'employeur.

Plus la représentativité de la CGT sera importante dans les TPE, plus elle aura de poids dans les négociations nationales.

Ces résultats déterminent les organisations syndicales reconnues représentatives pour négocier les accords collectifs de travail jusqu'à la prochaine détermination de la représentativité syndicale qui aura lieu en 2021.

Les résultats définitifs de la représentativité syndicale au niveau national et interprofessionnel sont les suivants (*arrêté du 22 juin 2017 publié au Journal Officiel du 30 juin 2017*) :

	Nombre de suffrages valablement exprimés	Audience	Poids relatif
CFDT	1 384 355	26,39%	30,33%
CGT	1 303 750	24,85%	28,56%
CGT-FO	818 393	15,60%	17,93%
CFE-CGC	560 618	10,69%	12,28%
CFTC	497 368	9,48%	10,90%

Pourtant indispensables, ces salarié.e.s sont les véritables oublié.e.s du « Ségur de la Santé » et parfois de notre organisation CGT.

Comment les rassembler, les organiser, afin de pouvoir leur permettre de faire valoir leurs droits mais également leur permettre d'en acquérir de nouveaux ?

Comment la CGT peut-elle leur donner les outils nécessaires pour pouvoir s'organiser et construire collectivement leurs revendications ?

Syndiqué.e.s dans nos structures locales (UL, UD), ils ont bien du mal à faire valoir leurs spécificités et leurs intérêts propres.

Il est bien compliqué pour eux de trouver leur place dans la CGT : Comment participer aux congrès CGT sans syndicat ? Comment faire valoir leurs revendications propres, leurs problématiques professionnelles ? Comment les faire participer aux négociations nationales de leur branche ?

Il est de notre devoir de donner à ces salarié.e.s une place « d'acteur » et de « décideurs » dans la CGT si nous avons l'ambition de défendre leurs intérêts.

D'abord, nous devons les relier entre eux pour créer du « collectif ».

Nous devons mettre en place, avec les nouveaux outils numériques, un réseau de communication

sur le territoire pour les sortir de leur isolement et leur permettre ainsi de débattre entre eux, de recevoir des informations pertinentes et utiles, afin d'élaborer ensemble leurs revendications propres.

Chacun.e d'entre nous, syndiqué.e CGT doit parler de notre organisation naturellement avec ces salarié.e.s, assistantes dentaires, secrétaires médicales et prothésistes dentaires pour venir nous rejoindre et leur permettre de venir négocier dans leur branche

Leur parler c'est les aider à se syndiquer, les identifier, leur apporter notre aide.

VOTE 

Je vote pour mes droits, m'informer et me protéger.

Elections professionnelles dans les TPE

Focus sur les Cabinet Médicaux

Les 4,5 millions de salarié.e.s des TPE (entreprise de moins de onze salarié.e.s) seront appelé.e.s au premier semestre 2021 à voter pour une organisation syndicale qui les représentera pendant 4 ans. La Branche des Cabinets Médicaux compte plus de 80 000 salarié.e.s, la plupart dans des structures comptant moins de 11 salarié.e.s et donc concerné.e.s par cette élection.

Un vote particulièrement important pour donner les moyens à la CGT d'aider en permettant d'améliorer notre représentativité dans les instances chargées de défendre et représenter les salarié.e.s : au tribunal des prud'hommes, dans les commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI) ou encore au niveau de La convention Collective.

Partout sur le territoire, il est possible d'obtenir de l'information et une aide auprès de nos unions locales (UL) et départementales (UD). Dans tous les conseils de prud'homme, la CGT veille au rétablissement des droits des salarié.e.s.

Que vous soyez secrétaire médicale, manipulateurs. trices. d'électroradiologie médicale, technicien. ne de laboratoire, auxiliaire de soins, personnel administratif, logistique ou futur.e assistant.e médical.e... : La CGT connaît parfaitement vos métiers et les difficultés à exercer en relation proche et directe de votre employeur, souvent médecin, et peu regardant à l'application des règles du droit du travail !

Pourquoi voter et faire voter CGT ?

- ➔ La CGT est présente au sein de toutes les institutions pour vous défendre,
- ➔ La CGT est négociatrice de votre convention collective,
- ➔ La CGT revendique la revalorisation des métiers à prépondérance féminine au même niveau que ceux à prépondérance masculine.
- ➔ Bien que souvent isolé.e, en votant CGT, vous n'êtes plus seul.e !
- ➔ Nous serons présents pour la valorisation des métiers, nous serons présents pour la valorisation des salaires, nous serons présents pour défendre et faire respecter vos droits !



Ségur, état d'urgence et contexte managérial : trois axes, trois points de vue de l'UFMICT CGT

1. Le droit d'alerte et d'alternative, une revendication des ingénieurs, cadres et techniciens (ICT) qui concerne tous les secteurs.

La situation est trop grave pour que l'on se taise. Plus de 87 000 personnes ont déjà perdu la vie victimes de la COVID.

C'est dans des conditions particulièrement difficiles que les ICT organisent le travail à l'hôpital, l'accueil des patient.e.s, la continuité des soins, le management des équipes, et le plus souvent en risquant leur santé et celle de leurs familles.

Faute d'effectifs, les cadres ont dû (et doivent encore) faire travailler des soignant.e.s dont ils savaient pertinemment qu'ils étaient malades. Ils ont été contraints d'expliquer aux agents que les masques ne servaient à rien quand l'hôpital n'en avait pas, mais qu'ils étaient indispensables quand ils ont été livrés ! Ils ont dû expliquer, à la suite des accords du Ségur de la Santé, que certains seraient augmentés et d'autres non, mais que c'était équitable, alors que tous font le travail.

Le Ségur de la santé est venu aggraver les choses. C'est d'une bêtise épouvantable et aujourd'hui, ce n'est plus tolérable !

Ces négociations ont posé un « nouveau » paradigme selon lequel il faudrait dorénavant, dans toutes négociations, être signataires des accords pour pouvoir ensuite participer au suivi de ces derniers afin d'être en mesure d'en dénoncer les dérives éventuelles. Cela renverse totalement le rapport de force. Que les employeurs le proposent, nous pouvons le comprendre. C'est malsain et manipulateur mais nous pouvons le combattre. En revanche, que des syndicats tels que FO ou la CFDT se soumettent est une faute politique, quels que soient les avis des uns et des autres.

Si nous tournons le dos à la notion de « syndicalisme rassemblé », tout le syndicalisme y perdra.

L'exclusion de la CGT des groupes de suivi du Ségur de la Santé est une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté syndicale. C'est la nature même du jugement rendu par le tribunal administratif de Paris. C'est également le jugement rendu par le Conseil d'Etat concernant le référé déposé par le syndicat des jeunes médecins. Si ces derniers ont bien été réintégrés dans le Ségur, le Conseil d'Etat, saisi par le ministre des Solidarités et de la Santé, a cassé le jugement du TA de Paris concernant la CGT. Il s'est désavoué lui-même en prononçant un verdict totalement opposé à celui qu'il avait prononcé pour les médecins quelques jours plus tôt, alors que la situation était identique ! Il y a-t-il donc deux poids, deux mesures ?

Si certains doutaient de l'existence d'une justice de classe, pour nous, le doute n'est plus permis.

Quant aux organisations syndicales signataires de l'accord qui ont soutenu le ministère en envoyant soit des lettres de soutien (FO, UNSA), soit un mini mémoire juridique (CFDT) pour étayer l'action visant à évincer la CGT, il faudrait qu'elles nous expliquent quels avantages aurions-nous tous ensemble à accepter de subir ces atteintes à nos droits de salarié.e.s ? Pourquoi considèrent-elles qu'il y aurait une aubaine à ne pas défendre le droit syndical ? ■



— Cabinet d'expertise comptable et de conseil —
exclusivement au service des Instances Représentatives du Personnel



Alliance IRP
vous accompagne
tout au long
de votre mandat.

2. L'état d'urgence sanitaire et les nombreuses dispositions qui l'accompagnent font reculer la démocratie de façon catastrophique.

La loi de sécurité globale, les violences policières inacceptables, l'interdiction de se réunir, ne sont que les autres facettes de ce recul démocratique.

Face aux dernières violences policières, M. Darmanin, ministre de l'Intérieur, a concédé « ...peut être des problèmes structurels... » et veut renforcer la formation des Forces de l'Ordre. Mais il se trompe. Le problème n'est pas structurel mais culturel.

Comment faire disparaître la violence quand le seul projet politique de ce gouvernement est de la masquer ? Détourner le regard et pénaliser la diffusion d'images des Forces de l'Ordre en train de commettre des exactions, elle est là la violence.

On ne pénalise plus seulement celui ou celle qui la commet, mais celui ou celle qui la dénonce ! Au nom du « secret des affaires », on ne condamne pas ceux ou celles qui extorquent, mais ceux ou celles qui alertent !

On valorise celles et ceux qui se disent droit dans leurs bottes chez les élus LREM, considérant l'abandon de l'article 24 de la loi dite de Sécurité Globale comme « un renoncement », furieux parce que « c'est la première fois qu'on recule et que c'est la rue qui gagne ! ».

La « rue » est un lieu, le symbole du rassemblement populaire. C'est plus facile de parler de « rue » que de dire « c'est le peuple qui gagne » ou « les citoyens, les gens, les humains ... » enfin, ceux qui résistent.

Pour gouverner, il faut savoir faire inexister la violence, saisir la logique des choses qui la déclenche, et abolir les lois qui déchainent les pulsions au lieu de les civiliser.

Ce gouvernement ne prend pas le parti du citoyen. Il impose sa vision du monde, ses caprices et protège ses avoirs.

Comme bien d'autres avant lui, il ne fait pas le travail. Il ne se met pas dans une position où il pourrait apprendre de la situation actuelle. Il renforce sa domination en s'appuyant sur des Forces de l'Ordre engagées à dessein.

Dans ces conditions, il est heureux de constater que la lutte contre la loi de sécurité globale a encore mobilisé les foules (53 000 personnes, selon l'Intérieur) dans une centaine de villes françaises en décembre dernier.

Il s'agissait de défendre les droits sociaux et la liberté en luttant contre cette loi scélérate.

La majorité présidentielle s'est engagée à revoir complètement sa copie pour éteindre l'incendie sans y arriver pour autant.

Deux constats s'imposent :

1. L'exécutif est toujours pris dans la nasse de ce texte et de l'article 24 qui a mis le feu aux poudres, et à ma voiture !

2. L'appel à l'apaisement, lancé vendredi 4 décembre 2020 par E. Macron au cours de son entretien avec le média en ligne Brut, n'a pas été entendu.

L'évacuation du camp des migrants de la place de la République à Paris et le passage à tabac du producteur de musique Michel Zecler discréditent encore une fois ce gouvernement, sa police, en partie raciste et violente, et son Président.

Une bonne nouvelle pourtant. M. Macron, en voulant lancer en janvier une plateforme nationale de signalement des discriminations, a provoqué la colère des principaux syndicats de gardiens de la paix. En réaction, ces derniers ont appelé à cesser les contrôles d'identité au faciès, à moins que cela ne soit les contrôles d'identité tout court, ce qui revient au même ! ■

3. En quoi le contexte politique, économique, environnemental, sociologique, impacte t'il notre façon de manager ?

Allons-nous basculer dans la « brutalité » actuelle en tant que managers ou adopter une position plus masochiste, sacrificielle diront certains ?

Le site « le travail est à nous »

<https://letravailestanous.fr/> mis en ligne par l'UGICT CGT tente de répondre à cette question.

Il vise à articuler les propositions et les actes de résilience individuels contre l'impact des décisions macroéconomiques, sociales ou environnementales.



Réfléchir à notre façon personnelle de manager, c'est s'autoriser à penser que la lutte peut s'individualiser. La verticalité de l'organisation hiérarchique permet de faire tomber en cascades des décisions qui n'ont plus qu'à être appliquées et le rythme des réformes nous plonge dans une attitude défensive.

Aujourd'hui, même le moindre petit geste peut être révolutionnaire. Il ne faut pas bien sûr abandonner les luttes collectives, mais les petits actes de résistance individuelle et quotidiens sont aussi efficaces.

Ce gouvernement nous pousse à affiner notre stratégie, à différencier ce qui est de l'ordre de « l'expression » et ce qui est de l'ordre de « l'action ».

Lorsque l'on décide d'une action et que l'on sait pertinemment que cela ne va rien donner, ce n'est déjà plus une action mais au mieux, tout simplement une expression. Dans ces moments-là nous confondons ces deux termes.

Nous agissons en automate, en réaction à l'agenda néolibéral. Nos luttes ne sont plus des actions qui imposent à nos adversaires un mode de pensée mais une réaction à ce qui nous est imposé. Le mouvement social offensif ne s'est-il pas transformé en instrument défensif ? Or, quand on perd le pouvoir sur le temps, on ne peut que perdre et régresser.

La lutte devrait se mener, nous dit-on, contre le *new public management*, contre le néo-capitalisme international des grandes entreprises et des places boursières avec leur logique de privatisation. Pour lutter contre une telle organisation il faudrait créer une convergence des luttes sensée briser ce pouvoir de domination et d'oppression.

Une cible hors de portée pour la plupart des salariés. Pas étonnant que nous soyons plongés dans un sentiment profond d'impuissance.

Ce n'est pas en regardant ailleurs, au lointain, mais là où nous sommes que nous pouvons lutter.

L'erreur à ne pas commettre serait de viser un objectif imaginaire de la convergence des luttes pour une masse qui inverserait le rapport de force. La massification, si elle a permis à certains moments dans notre histoire de gagner des luttes, est de moins en moins perçue comme le moyen d'efficacité. Cette cible lointaine, doublée d'une mobilisation de masse nous condamne d'emblée à l'échec.

Le néolibéralisme prétend connaître là où la société doit aller, alors qu'il n'en sait rien.

Le baromètre UGICT-CGT/Secafi nous donne cependant une tendance sur ce que pensent les cadres de cette situation :

↳ **64 %** d'entre eux jugent que le plan de relance du gouvernement ne sera pas efficace.

↳ **54 %** des cadres souhaitent l'abandon définitif de la réforme des retraites.

↳ **66%** souhaitent que les Instances Représentatives du Personnel disposent d'un pouvoir de suspension sur une décision d'entreprise qui présente un danger par rapport à l'emploi.

↳ **66%** demandent la même chose sur les décisions concernant l'environnement.

↳ Le système d'évaluation et le management sont également mis en cause. Il est largement rejeté pour manque de transparence (à **58 %**) et parce qu'il n'est pas fondé sur les bons critères (à **63 %**).

Sur le télétravail, sujet devenu sociétal avec la crise sanitaire :

↳ **64%** des cadres pensent que le télétravail est insuffisamment encadré.

↳ **75%** des cadres considèrent que tel qu'il est pratiqué, le télétravail expose à des durées excessives de travail et ne garantit pas le droit à la déconnexion.

↳ La situation est encore plus dégradée dans les entreprises de moins de 200 salarié.e.s où **77%** des cadres considèrent que le télétravail n'est pas suffisamment encadré et **81 %** s'estiment soumis à des durées excessives de travail.

Ces résultats traduisent le fait que les méthodes managériales sont en décalage avec les attentes et les missions des cadres. ■

Secteur social et médico-social privé et public

Actualité des négos dans la CCNT 66/79

Stopper la casse orchestrée par nos employeurs et le Gouvernement. Sauver et défendre nos conventions collectives ! Exiger de vrais moyens et des salaires décents !

Le 15 mars 2021, la Convention Collective Nationale de Travail 1966/79 (CCNT 66/79) soufflera ses 55 bougies d'existence. Un triste anniversaire cependant, face à l'offensive des organisations patronales de notre champ.

NEXEM, en tête, s'organise et passe à l'acte dans l'objectif clairement affiché de démanteler nos conquits conventionnels jugés obsolètes et inadaptés aux enjeux du secteur.

NEXEM souhaite imposer à l'ensemble de la Branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale (BASS), une convention collective unique et étendue de bas niveau.

Si la CCNT 1966/79, première convention collective du secteur avec près de 320 000 salarié.e.s est rentrée depuis plusieurs semaines dans la phase active de négociation autour du projet employeur, c'est à terme l'ensemble des conventions collectives de la BASS qui sont ouvertement menacées de disparition. En effet, la Croix-Rouge Française vient de rejoindre NEXEM dans le cadre des commissions mixtes paritaires (CMP) de la CCNT 1966/79 présidées par un représentant de la Direction Générale du Travail autour de la négociation du projet conventionnel employeur.

Après la convention collective de 1979 des médecins spécialistes fusionnée à la CCNT du 15 mars 1966 en 2018 sur décision du Ministère du Travail, c'est au tour des accords CHRS (centres d'accueil et de réinsertion sociale) d'être dans le collimateur de NEXEM qui a officiellement sollicité la Direction Générale du Travail pour que ceux-ci fusionnent avec la CCNT 1966/79.

La convention collective de 1965 (UNISSS) face au mastodonte NEXEM et à ses ambitions hégémoniques ne tardera pas à prendre le même chemin.

Quant à la CCNT de 1951 (FEHAP), seconde convention collective du secteur en nombre de salarié.e.s, des discussions sont en cours autour du projet de convention collective unique et étendue de NEXEM.

Dans le cadre de la CMP de la CCNT 1966/79, NEXEM a engagé et imposé les négociations autour du thème central des classifications/rémunérations, colonne vertébrale de toute convention collective, en lien avec leur projet conventionnel. Une négociation bien mal engagée puisque NEXEM, en toute déloyauté, refuse de reconnaître que le périmètre de négociation n'est plus celui de la CCNT 1966/79, mais bien celui de l'interbranche que les employeurs revendiquent par ailleurs en clamant ouvertement que *"la CCNT 1966/79 n'est plus adaptée et ne sera pas la convention collective de demain..."*.

NEXEM, en outre, face aux organisations syndicales majoritaires CGT, FO et SUD, refuse toute étude, tout diagnostic préalable sur la nécessité ou non de réviser la convention collective - ce qui est une obligation légale ! - et tente le passage en force en imposant la négociation de son projet, soutenu en cela par un cabinet conseil, ALIXIO, choix des employeurs qui n'a donné lieu à aucune décision paritaire.

En ce qui concerne l'ouverture de la négociation sur classifications/rémunérations, NEXEM annonce clairement la remise à plat du système actuel en privilégiant non pas les métiers accolés à des diplômes comme actuellement avec un système de changement d'échelon indiciaire automatique tous les 3 ou 4 ans, mais prioritairement les emplois et les compétences sur la base de critères classants pour chaque salarié.e. Une telle classification induirait inévitablement une individualisation des



rémunérations et la fin de l'égalité de traitement à qualification égale. Un système donc d'évaluation de chaque salarié.e, laissé à l'appréciation de l'employeur en fonction des besoins de l'établissement ou de critères subjectifs.

Un projet totalement inacceptable pour la CGT car il aurait pour conséquence désastreuse la mise en concurrence entre salarié.e.s au détriment du travail d'équipe, pilier indispensable pour une prise en charge de qualité des usagers.

Et après classifications/rémunérations, les autres thèmes de négociation sont d'ores et déjà programmés comme l'organisation du travail, les congés ou les droits syndicaux pour ne citer que ceux- là !

NEXEM veut aller vite, avec le soutien notamment de la CFDT et de la CFTC qui bien que minoritaires dans la Branche CCNT 1966/79, ont mandat de leur organisation pour entamer la négociation du futur projet conventionnel.

Cette accélération du projet employeur n'arrive pas par hasard. Elle est en phase avec le projet gouvernemental de restructuration des branches professionnelles engagé depuis 2017 qui, au travers du Rapport Pierre RAMAIN, préconise de passer de 687 branches professionnelles recensées en 2015 à 100, voire à 80 branches professionnelles, ce qu'a confirmé le Directeur de la Direction Générale du Travail rencontré par les organisations syndicales.

Et bien sûr, qui dit restructuration des branches professionnelles, dit refonte et fusion des conventions collectives existantes pour chaque branche nouvellement créée. De fait, notre secteur serait au sein d'une seule branche sanitaire et sociale, un mastodonte de près de 1.700.000 salarié.e.s regroupant l'ensemble des acteurs liés aux politiques sociales et sanitaires



actuelles : organismes sociaux (Sécurité Sociale, organismes de retraite, Pôle Emploi, UNEDIC, Médecine du travail), établissements sociaux et de soins non lucratifs (établissements sociaux et médico-sociaux, CHRS, centres de lutte contre le cancer), l'hospitalisation privée, l'aide à domicile, l'animation ainsi que les acteurs du lien social (régies de quartiers, associations de familles rurales, chantiers d'insertion, missions locales).

L'objectif du Gouvernement, soutenu et relayé par les organisations syndicales d'employeurs, vise à réduire et à fusionner les branches professionnelles, afin de permettre la réduction drastique des conventions collectives existantes en nombre mais aussi en termes de coût, c'est-à-dire dans la droite ligne des réformes macroniennes de s'attaquer encore un peu plus aux droits et acquis des salarié.e.s ! Tout cela se fera évidemment sans moyen financier supplémentaire, voire pas même à coût constant, ce que confirme le Ministère du Travail comme les organisations syndicales d'employeurs de notre secteur !

D'ailleurs, la conclusion du Rapport Pierre RAMAIN est on ne peut plus explicite : *"Poursuivre la restructuration des Branches professionnelles permettrait aux conventions collectives d'avoir un champ suffisamment large pour soumettre l'ensemble des entreprises concurrentes en France à des conditions sociales communes..."* Bref, une véritable politique de dumping social !

Dans le même temps, nos employeurs du secteur social et médico-social s'organisent pour doter le secteur d'une représentation patronale unique afin *"d'adapter les enjeux du secteur aux nouvelles réalités de notre champ d'activité..."*. Ils se sont regroupés en avril 2019 en une Confédération des Employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif, AXESS, se substituant à l'ex UNIFED et composée de NEXEM (des CCNT 66/79), de la FEHAP (CCNT 1951), de la Croix-Rouge française et d'UNICANCER ; l'objectif étant que cette confédération soit un lieu de convergence de toutes les négociations conventionnelles sur la base d'un socle commun et sur des thématiques communes (qualité de vie au travail, formation professionnelle, nouveaux métiers, contrats courts, etc.).

Au travers de ces grandes manœuvres patronales et gouvernementales, on voit bien que la volonté de réduire les droits du salariat, de démanteler et de revoir à la baisse l'ensemble des conventions collectives est en marche !

Après plus de 10 ans de tentatives avortées autour de remises en cause constantes de nos conquits conventionnels (rappelons-nous l'attaque sur la CCNT 1966 en 2009/2010 stoppée par la mobilisation massive des salarié.e.s), les coups portés contre les droits conventionnels des professionnel.le.s du secteur sont aujourd'hui une réalité concrète !

Il n'est plus temps d'alerter mais de se mobiliser massivement face aux prétentions de nos employeurs !

Comment accepter que nos conventions collectives, derniers remparts face au véritable coup de force des syndicats employeurs, puissent être aujourd'hui ouvertement menacées d'implosion ? A l'heure où l'ensemble du secteur social et médico-social, privé comme public, n'a jamais été dans une position aussi dégradée et dramatique : baisse régulière des moyens et des budgets de nos établissements, politique de fusion/absorption des associations, rationalisation des coûts et mutualisation des moyens, mise en place des CPOM, arrivée de la tarification à l'acte (SERAFIN-PH), précarisation exponentielle du salariat, déqualifications massives, salaires en perte de vitesse depuis plus de 20 ans avec plus de 30 % de perte de pouvoir d'achat sur la période, management du personnel de plus en plus agressif et maltraitant, dégradation constante des conditions de travail qui impacte lourdement la prise en charge des usagers, souffrance et perte de sens au travail, sinistralité qui explose (notre secteur est aujourd'hui le premier secteur professionnel en terme de sinistralité (accidents du travail, inaptitudes, arrêts de travail longue maladie, etc) devant même le BTP (Bâtiments Travaux Publics) !



« L'affaire » du CTI (complément de traitement indiciaire) de 183 euros nets dont notre secteur a été scandaleusement écarté à la suite du Ségur de la Santé et de la mission LAFORCADE est l'exemple flagrant du mépris et de l'absence de toute reconnaissance du travail des professionnel.le.s, les invisibles du Gouvernement !

Avec la CGT, exigeons :

- ➔ **L'arrêt de la casse de nos conventions collectives**
- ➔ **La mise en place d'une grande convention collective unique et étendue pour l'ensemble de la BASS, mais de haut niveau et en améliorant l'ensemble des conquits conventionnels gagnés par la lutte depuis plus de 50 ans !**
- ➔ **La revalorisation immédiate de l'ensemble des salaires de 300 euros nets mensuels incluant les 183 euros du CTI,**
- ➔ **De vrais moyens budgétaires et humains pour nos établissements à la hauteur des besoins,**
- ➔ **L'arrêt de la politique de déqualification et la défense des métiers et des diplômes incluant les nouveaux métiers, seuls garant d'une prise en charge de qualité.**

DIAGORIS

EXPERTISE

NOTRE EXPERTISE AU SERVICE DE VOTRE ENGAGEMENT

Cabinet d'Expertise Comptable Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

MISSIONS D'ASSISTANCE EN VUE DE LA CONSULTATION SUR:

La Situation Économique et Financière

ARTICLE L2323-12 DU CODE DU TRAVAIL

La Politique Sociale, les Conditions de Travail et l'Emploi

ARTICLE L2323-15 DU CODE DU TRAVAIL

Les Orientations Stratégiques

ARTICLE L2323-10 DU CODE DU TRAVAIL



01 42 17 04 15 – contact@diagoris.fr
43 Rue de Rennes, 75006 Paris

DIAGORIS.FR

Non aux lois sécuritaires, stop aux violences policières, soutien à Geneviève LEGAY

Depuis 2017, le gouvernement nous impose de vivre sous un état d'urgence permanent en empilant des lois sécuritaires qui attaquent gravement nos droits et libertés.

La loi SILT (Sécurité Intérieure et Lutte contre le Terrorisme) du 30 octobre 2017 a légalisé l'État d'urgence décrété 2 ans auparavant par François Hollande après les attentats.

Alors que les violences policières se multiplient pendant le mouvement des « Gilets jaunes », le gouvernement, en bon gardien du temple des plus riches ... nous impose la loi «**Sécurité globale**» qu'il qualifie de « doctrine du maintien de l'ordre » : interdiction de diffusion d'images de la police, légalisation des drones de surveillance des Forces de l'Ordre, diffusion en direct des caméras piétons au centre d'opération... **Face au mouvement de contestation très déterminé contre cette loi, alors que se multiplient les violences policières, le gouvernement a promulgué début décembre 2020 en catimini sans aucun débat public, trois décrets pour élargir les possibilités du fichage policier** permettant la collecte « des opinions politiques, des convictions



Caricature loi sécurité globale "Sécul'pabilisant, sécul'FD". ©JERC.

philosophiques, religieuses ou une appartenance syndicale », ainsi que « des données de santé révélant une dangerosité particulière ».

Et maintenant le gouvernement passe en force sa loi en procédure accélérée « contre le séparatisme » transformée en loi « confortant les principes républicains », tant le terme de séparatisme était critiqué. Utilisant le prétexte de s'attaquer à l'islamisme radical, cette loi comporte des mesures qui visent toutes et tous les citoyennes et citoyens dans leurs libertés fondamentales.

La loi Sécurité sanitaire, repoussée jusqu'en juin 2021, attaque aussi nos libertés sans répondre à nos besoins pour lutter contre la pandémie : le COVID a bon dos ! ■

► Entretien avec Geneviève LEGAY

De nombreuses affaires de violences policières sont révélées grâce aux témoignages des victimes, de leur famille, de journalistes et des militant.e.s syndicaux.les et autres organisations ou de citoyen.ne.s qui ont filmé. L'affaire très emblématique de notre camarade retraitée de l'Action sociale CGT Geneviève LEGAY nous montre l'importance des témoignages et surtout nous révèle l'implication dans ces violences de responsables au plus sommet de l'État. Geneviève a subi de graves violences policières, après deux mois d'hospitalisation en 2019, elle doit vivre désormais avec de nombreuses séquelles. Son témoignage devrait nous inciter à lutter contre les lois liberticides.

Geneviève, que se passe-t-il le 23 mars 2019 lors d'une manifestation à Nice ?

Le 23 mars c'est l'acte 19 des Gilets jaunes (GJ), un tout nouvel arsenal sécuritaire est mis en place en France, car l'acte 18 des GJ avait été assez violent et le gouvernement avait décidé

de renforcer les forces de l'Ordre. Je constate comme beaucoup d'autres que les droits s'amenuisent de jour en jour, alors je décide de descendre manifester à Nice pour la liberté de manifester.



Tout est calme place Garibaldi, de nombreux policiers et gendarmes nous ont séparés et encerclés à 3 endroits différents. Mon groupe clame « *Liberté de manifester, la place est au Peuple* », nous chantons des chants révolutionnaires. Une manifestante, Florence, qui ne cesse de crier que la place est à nous, au Peuple, est prise sous le bras, comme un sac à patates, et les jeunes gendarmes commencent à la frapper. Nous crions : « *C'est votre mère, c'est votre grand-mère, vous n'avez pas honte ?* » et ce jusqu'à ce qu'ils la relâchent, finalement assez rapidement. On instaure un dialogue avec les jeunes gendarmes : « *Mais enfin vous ne comprenez pas qu'on est là pour vous aussi. Vous gagnez combien ? 1 200€ / 1 500€ ? Quand vous avez payé le loyer, l'EDF, l'eau, les assurances, il ne vous reste rien. Nous nous battons pour VIVRE et non SURVIVRE !* » Lesquels nous disent être d'accord avec nous.

Une vingtaine de médias sont présents. Cnews insiste, je finis par répondre pourquoi j'étais là : « *La défense du droit constitutionnel de manifester, pour l'avenir des petits-enfants* » et le journaliste finit par me demander si j'ai peur. Non, pourquoi aurais-je peur ? j'ai 73 ans et je ne fais rien de mal.

Plus tard, j'apprendrais que la police avait raflé 80 personnes qui ne faisaient absolument rien et les avait mises en garde à vue pendant 24 heures...

A 11h35, le commissaire qui dirige les Forces de l'Ordre hurle dans son mégaphone « *Les médias, dégagez !* ». Et à 11h40, les gendarmes nous demandent si on veut bien rejoindre ceux et celles qui sont devant le café Turin. On devait partir à 12h00, alors on obtempère tout en se

Geneviève LEGAY au sol, grièvement blessée le 23 mars 2019.



demandant pourquoi, alors qu'ils ont passé la matinée à nous séparer... Je traverse les rails du tram tout en agitant mon drapeau et criant « *Liberté de manifester !* » et en me dirigeant vers une ruelle pour rejoindre la manifestation autorisée à 14h00 à la Gare. Là, je vois que les jeunes gendarmes ne sont plus derrière moi, mais ce sont des policiers grands, costauds, casqués, les tonfas (matraques) à la main, les boucliers levés. J'ai peur pendant 2 secondes et puis je me ravise... *Tu ne risques rien, tu ne fais rien de mal !* Il est midi moins le quart... Je pars dans 2 secondes vers la ruelle...

J'ouvre les yeux à 18h30, je sors de mon inconscience de 7 heures... Je suis à l'hôpital, je ne comprends rien, qu'est-ce que je fais là ?

Tu vas apprendre ce qui s'est passé par des camarades, des journalistes ?

Toutes les personnes qui étaient à côté, comme moi, n'ont pas entendu les sommations. Le commissaire responsable SOUCHI avait donné l'ordre de nous « nasser » de façon que personne ne puisse s'échapper puis avait donné l'ordre de charger en me ciblant. Même si je n'ai pas été la seule blessée, je suis la seule gravement blessée avec un traumatisme crânien, 5 fractures, inconsciente, ma tête baigne dans le sang. Ciblée pourquoi ? : mon drapeau de la Paix, vue comme meneuse ou mon drapeau confondu avec celui des LGBT ? De plus, j'avais un pantalon violet !

J'apprends tout d'abord qu'un policier m'a frappée par derrière avec un tonfa, que les policiers m'ont marché dessus, d'autres m'enjambent marchant sur mon drapeau, m'ont tirée pour me changer de place, que SOUCHI a interdit aux « street médecins » (secouristes de rues) de m'approcher pour me donner les premiers soins. Et que SOUCHI les a mis.e.s en garde à vue pendant 10 heures !!!

Malgré ces témoignages, les plus hauts responsables ont nié que tu avais subi des violences policières ?

Le jour même, le procureur de la République déclare qu'aucun policier ne m'a touchée, et ESTROSI, le maire de Nice, dit que je suis blessée légèrement et que je me suis prise les pieds dans un plot et que je ne devais pas être là... et que la loi c'est la loi !

Le lendemain 24 mars dès 7h32, deux policiers se sont rendus à mon chevet, alors que mon pronostic vital était engagé pour 48 heures et que la porte de ma chambre était gardée par deux vigiles car j'étais considérée comme une

terroriste. Puis dans la journée, deux autres policiers suivis par deux policières me rendent visite. Elles et ils voulaient que je dise qu'un cameraman m'avait bousculée. En fait, elles et ils étaient envoyé.e.s par le préfet pour faire un acte de « subornation » : c'est puni par la loi de 3 ans de prison ferme et 45 000 € et le double s'il est avéré que c'est grave.

Le 25 mars, le Président MACRON annonce comme le procureur que je n'avais pas été touchée par la police, et qu'il me souhaite « un bon rétablissement » et ajoute, « *Quand on est fragile, on ne se rend pas où il y a des risques ...* » et me souhaite « dorénavant plus de sagesse » !!!

Le 26 mars le procureur dit que j'ai été bousculée par un policier... Il confie l'enquête à la commissaire divisionnaire PEDOYA... qui est la compagne du commissaire SOUCHI et qui était aussi commissaire adjointe le 23 mars pour la manifestation...

En juin 19, lorsqu'une journaliste du New-York Times lui parle de l'affaire LEGAY, le président MACRON est courroucé et dit avec vigueur : « *Vous croyez que madame LEGAY allait faire ses courses ? C'est une activiste, elle était face aux policiers* ». Un mensonge de plus du président, je n'ai jamais été face aux policiers car je n'avais pas peur, j'avais confiance, ne faisant rien !

CASTANER, le ministre de l'Intérieur, s'est empressé de décorer le Commissaire SOUCHI lors de la remise des médailles de l'honneur « spécial Gilets Jaunes ». Chaque année, le gouvernement récompense les Forces de l'Ordre par une remise de médailles, environ 900, mais en 2019, il en a distribué 9 000 pour récompenser les actes policiers contre la « rébellion des gilets jaunes ».

Le préfet et le procureur de Nice ont-ils été mutés ?

Le préfet a été muté en Seine-Saint-Denis le 10 avril 2019, soi-disant sans lien avec l'affaire LEGAY, mais la décision est tombée après la plainte que j'ai déposée contre la police et le préfet !

En juillet 2019, le procureur a été muté à Lyon, il n'est plus procureur général, mais avocat général ce qui est à peu près pareil, Lyon étant un tribunal plus important que Nice. Donc, il est déplacé, c'est tout, ce n'est pas une mutation

disciplinaire. Le procureur a avoué avoir menti pour couvrir le Président de la République, pour rappel un procureur a notamment comme fonction la protection des citoyen.ne.s, pas celle du Président.

À la demande de mes avocat.e.s qui n'ont pas confiance au regard de ce qu'il se passe à la Justice de Nice depuis de très longues années, mon dossier a été dépaysé au tribunal de Lyon, mais le procureur a été muté au même endroit. Hasard ?



Mais tu vas apprendre qu'un responsable de la gendarmerie a refusé que les gendarmes participent à la charge ?

C'est Médiapart qui va divulguer un rapport d'un capitaine de gendarmerie caché pendant trois mois à mes avocat.e.s. Il a refusé le 23 mars d'obéir aux ordres du commissaire SOUCHI qu'il a considérés comme disproportionnés. Ayant refusé d'obéir aux ordres, il a dû le justifier dans un rapport établi le 25 mars 2019. En janvier 2020, je rencontre la juge avec mes avocat.es : elle n'a pas connaissance du rapport de gendarmerie. Nous lui demandons de verser ce rapport dans le dossier.

En 2020, un rapport de l'Inspection Générale de la Police Nationale (IGPN) publié par Médiapart a constaté « la disproportion de la charge » lors de la manifestation du 23 mars 2019, à Nice ?

En avril 2020 l'IGPN a fait un rapport après avoir entendu les différents corps des Forces de l'Ordre, mais cela reste secret, c'est Médiapart qui le publie en octobre 2020. Le rapport relève une charge disproportionnée. L'IGPN qui ne constate aucune violence policière depuis des années ne pouvait pas faire moins car de nombreux policiers ont rapporté la réalité des faits !

Quelles suites sont données à ce rapport de l'IGPN ?

En Octobre 2020, à la suite du travail de Médiapart, le commissaire SOUCHI est mis en examen pour violences volontaires (depuis avril, qu'attendaient-ils ?). J'ai n'ai appris la mise en examen du commissaire SOUCHI qu'en décembre, mais il n'est pas suspendu ! Alors que Ludovic, ce jeune agent administratif de la police de Nice, syndiqué à la CGT, qui avait parlé à Médiapart, a été suspendu. Il ne pouvait pas dénoncer le conflit d'intérêt à sa hiérarchie car sa cheffe était la commissaire PEDOYA, compagne de SOUCHI ! Suite à un conseil de discipline à Paris, le 8 janvier 2021, Ludovic, lanceur d'alerte, a été puni le 26 janvier d'une exclusion temporaire de fonction pendant 2 ans, dont un avec sursis. Il ne reçoit aucun traitement, il n'a aucun droit ouvert à des indemnités chômage. Le syndicat CGT de la police appelle à la solidarité pour l'aider.



Vas-tu poursuivre ta plainte et ta lutte ?

Je souhaiterais gagner ce procès pour que la justice triomphe et pour redonner confiance, mais aussi pour faire jurisprudence pour tou.te.s les camarades, décédé.e.s, blessé.e.s, syndicalistes, Gilets Jaunes et tou.te.s celles et ceux qui luttent pour plus de justice sociale.

Si la loi « Sécurité Globale » était passée avant mars 2019, les vidéos amateurs ou des journalistes n'existeraient pas (article 24) et les preuves entassées pour ce procès ne seraient pas fournies.

Nous vivons dans un État criminel avec un pouvoir cynique et autoritaire qui abuse la police, les citoyennes et les citoyens. ■

Nous avons invité en février notre camarade Geneviève à débattre à la Commission Exécutive de notre Union fédérale des retraité.e.s.

Vous retrouverez son intervention plus spécifique sur les violences policières et l'affaire LEGAY in extenso dans la lettre de l'UFR n° 27 à paraître et à retrouver sur le site fédéral : <http://sante.cgt.fr/La-Lettre-de-l-UFR>



► A lire l'ouvrage de Geneviève LEGAY, « Celle qui n'était pas sage ».

Présentation de l'éditeur :

Le 23 mars 2019, la France découvre Geneviève Legay, âgée de 73 ans, renversée par une charge de police et retrouvée au sol dans une mare de sang, place Garibaldi à Nice.

Son nom traverse les frontières. Elle devient un des symboles de la répression policière tant dénoncée.

Dans cet ouvrage, Geneviève LEGAY évoque, à travers un long entretien, son parcours de vie et tous ses combats. Porte-parole départementale d'Attac, syndicaliste, altermondialiste, féministe et écologiste, elle est partie prenante du mouvement des Gilets jaunes.

Au fil des pages vous découvrirez l'étonnante énergie et la réelle sagesse dont elle fait preuve, fidèle à ses nombreux engagements.

Un témoignage émouvant et fort. Une parole vraie et pleine d'humanité.

Éditions Syllepse, Collection : « Des paroles en actes », Décembre 2019, 156 pages.



émergences
formation conseil expertises



émergences
EXPERT
COMPTABLE **ÉCO**

EXPERT DE PROXIMITÉ des représentants du personnel

→ 3 activités pour
comprendre
analyser
et agir

sur les relations entre le
travail et les questions
sociales liées aux conditions
de vie
et d'emploi des salariés.

/ LA FORMATION

Des élus formés pour être des acteurs efficaces et incontournables sur les questions économiques et sociales

/ LES EXPERTISES ÉCONOMIQUES ET SANTÉ AU TRAVAIL

Utiliser le droit à expertise pour analyser la situation économique de l'entreprise et identifier les risques de l'organisation du travail pour la santé des salariés

/ LES ÉTUDES, LE CONSEIL

Un accompagnement au plus près des besoins des élus pour mener des analyses pointues

Accueil – Conseil

01 55 82 17 30 - info@emergences.fr

emergences.fr

ORGANISATIONS SYNDICALES

**J'ai le pouvoir
de protéger
mon activité
syndicale.**



**Ce qui est essentiel pour nous à la Macif,
depuis plus de 30 ans, c'est de protéger
l'activité syndicale de nos partenaires.**

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
c'est un engagement de tous les instants.
C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre
les intérêts des salariés, la Macif est à vos côtés
pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Contactez-nous : partenariat@macif.fr

Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi



Les garanties et prestations sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de Banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 (www.orias.fr).